



Se protéger d'un mariage blanc

Par **Monikaa**, le **21/06/2012** à **17:42**

Bonjour,

J'ai besoin de vos conseils et de renseignement sur le cas de mon amie qui va bientôt se marier avec un sans papier qu'elle a rencontré il y a quelques mois. Il paraît que c'est l'amour fou bien sûr je n'en doute pas en ce qui concerne mon amie cependant pour son copain j'ai de gros doutes. D'abord parce qu'elle me dit que l'initiative du mariage vient de lui, de plus il est assez pressant mais SURTOUT le détail qui m'inquiète c'est qu'il lui réclame un certificat d'hébergement (pour pouvoir se marier il faut qu'il ait une adresse), ma copine habitant chez sa mère c'est donc au nom de sa mère qu'il va être hébergé. Comme il insiste sur ce dernier point je me demande si ce n'est pas quelque chose qu'il pourra retourner contre elle si jamais elle souhaite annuler le mariage ou divorcer car je ne désespère pas de la raisonner.

Pourquoi ne fait-il pas un certificat d'hébergement par sa famille ou ses amis ??? Donc si quelqu'un s'y connaît dans la matière j'apprécierai qu'il m'éclaire des lanternes.

Merci à tout le monde

Par **youris**, le **21/06/2012** à **17:51**

bjr,

la meilleure solution pour se protéger d'un mariage blanc, c'est que votre amie attende avant de se marier en indiquant faire un essai de vie commune.

Il se peut que l'amoureux se lasse.

Autre solution moins élégante, avertir le maire devant célébrer le mariage de votre doute sur la véritable intention du fiancé.

En outre bien vérifier (ce n'est pas facile car les états civils de nombreux pays sont d'une fiabilité très douteuse sans compter les faux) que cet homme n'est pas déjà marié dans son pays car cela arrive.

À minima choisir le régime matrimonial de séparations de biens.

cdt

Par **Iudoroso**, le **22/02/2013** à **13:30**

salut,

Même soucis, et je précise de suite :

Si votre concubin est gravement malade et qu'il ne veut pas divorcer, vous ne pourrez pas le quitter. Et frais d'hôpital à prévoir...

Si il souscrit à un crédit comme ça à l'air d'être coutume dans ces cas, (en utilisant des faux) si il ne rembourse pas et vous quitte est que vous êtes solvable et pas lui, ce sera vous qui récupérez le crédit...

Les renseignements là-dessus c'est souvent payant..

Donc ma question est : Comment se prémunir des risques du mariage blanc?
Suffit-il de signaler notre doute au maire? (j'en doute)

Merci d'avance.

Par **youris**, le **22/02/2013** à **14:28**

bjr,

avant chaque mariage, il me semble que l'officier d'état civil pose la question si quelqu'un s'oppose au mariage donc c'est le moment de s'exprimer.

mais avant le mariage après avoir reçu les futurs époux, l'officier d'état civil peut demander une enquête au procureur de la république.

cdt

Par **repondre**, le **22/02/2013** à **17:27**

bonjour,

ceux qui souhaitent se marier très très vite alors que les 2 tourtereaux ne se connaissent que depuis qq mois, cachent quelque chose de pas très clair

vous avez raison de raisonner votre amie qui va se foutre dans un drôle de guepier !!!!

et d'ailleurs pourquoi se marier de suite ?

surtout que votre amie ne fasse pas de faux ; c'est passible d'amende et d'emprisonnement

et pour annuler le mariage si problème, elle se trouvera mal, très mal

j'ai plusieurs connaissances qui se sont emberlificotées par des étrangers ou même par un bipolaire et divorcées par la suite ; je me demande même si pour mieux "gagner" ces

hommes ne maraboutent pas leurs proies

qu'elle se méfie et lise tout ce qui peut se rapporter au mariage blanc ; y a de quoi faire !!!!!

Par **youris**, le **22/02/2013** à **17:50**

bjr,
et choisir le régime matrimonial de la séparations de biens, c'est le minimum.
pour vérifier les intentions du marié, il faudrait que votre ami lui propose d'abord une vie commune avant le mariage.
cdt